

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le ministre

Paris, le 03 JUIN 2014

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité, pour la Fédération Nationale des Chorales Scolaires (FNCS), l'agrément national en application des articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Cette demande a été soumise à l'examen du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 4 février 2014.

J'ai décidé d'accorder l'agrément national à votre association. Un arrêté signé en ce sens fera l'objet d'une mention au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.

Bien à vous



Benoît HAMON

Madame Chantal OHANESSIAN
Présidente de la Fédération Nationale des Chorales Scolaires
18 rue des Mirabelles
25 480 MISEREY-SALINES